

# **Votez pour l'élection de l'équipe de base de la Fraternité Chrétien intercontinental des personnes handicapées**

## **Résultat du vote**

La Commission de vote, formée par Francisco Nonce (pour les Amériques), Jean de Dieu Mopembe (sur le continent africain) et Marisol Garcia (sur le continent européen).

### **COMMUNIQUER:**

- Que cette Commission a été choisie pour coordonner et suivre les votes pour élire l'équipe de base (coordonnateur intercontinental, coordonnateur adjoint intercontinental et conseiller intercontinental) de la Fraternité chrétienne Intercontinental de Personnes handicapées, effectuer le dépouillement des votes et de communiquer à l'équipe de base le résultat de ceux-ci.
- Que, à partir du 17 août 2019, selon la date convenue et communiquée aux Fraternités d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe, le vote ait lieu. Par la suite, en raison d'une faible participation, le délai est prolongé jusqu'au 25 août.
- Que le vote se déroule en ligne, à un courriel activé à cette fin (fratereleccion2019@gmail.com), en raison de l'impossibilité économique de tenir un comité Intercontinental en personne, et en conformité avec l'accord adopté en commission Intercontinental s'est tenu à Ségovie-Espagne, du 16 au 23 août 2018.
- Que la candidature qui est présentée est composée de : Sonia Leticia Martinez Garcia (Guatemala), en tant que Coordinatrice Intercontinentale ; Ma del Carmen Mazariegos (Guatemala), en tant que Coordinatrice intercontinentale adjointe ; et Miguel Angel Arrasate Fortuny (Panama), en tant que Conseiller intercontinental.
- Après avoir compté les votes, le résultat est le suivant : Nombre de pays (9 du continent africain, 12 des Amériques, 10 du pays européen et 1 du continent asiatique) et de personnes (Équipe de base dans les fonctions et les équipes

continentales d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe) avec droit de vote : 52.

Nombre de participants au vote : 43.

Votes en faveur de la candidature indiquée ci en avant : 42.

Votes contre la candidature : 0.

Abstention : 1.

- Depuis les points 3.2.3 et 3.2.4. des Statuts Intercontinentaux stipulent que 2/3 de la participation doit être atteinte (soit 35 voix), et 43 votes ont soutenu la candidature soumise, ce OUI atteint le pourcentage fixé et GET le nombre de voix en faveur de c instituer la nouvelle équipe de base intercontinentale de la Fraternité.

En d'après le 25 août 2019